

1

Identification de votre entreprise

Une fois la solution **Dolibarr ERP/CRM installée**, les premiers paramétrages que vous devrez effectuer sont l'enregistrement des informations d'identité et de fonctionnement de votre entreprise.

La page de saisie est accessible depuis l'onglet **ACCUEIL** (le seul alors disponible avant l'activation des modules nécessaires à l'activité) en cliquant sur le menu **CONFIGURATION > SOCIÉTÉ/INSTITUTION**.

Pour saisir les données relatives à l'entreprise, entrez en mode modification avec le bouton **MODIFIER** en bas de page et remplissez les champs nécessaires ou sélectionnez les valeurs dans les listes déroulantes.

Note > Dès maintenant, remarquez que les champs des fiches dont la saisie est obligatoire sont affichés en gras. Cela sera valable sur toutes les fiches de Dolibarr.

Terminez la création de la société dans Dolibarr en cliquant sur le bouton **ENREGISTRER**.

Note > Les informations de cette page apparaîtront dans les en-têtes et pieds de page des documents générés lors de l'utilisation de Dolibarr tels que les devis, les factures, etc. Si vous ne souhaitez pas les voir apparaître, il suffit de laisser les champs vides ! Attention : certaines mentions sont obligatoires sur les factures.

Figure 1.1 : En-tête de facture

VOTRE LOGO	Facture Réf. : SPECIMEN Date facturation : 16/03/2016 Date échéance : 17/03/2016
Émetteur:	Adressé à:
<div style="background-color: #e0e0e0; padding: 5px;">Votre Entreprise Adresse de votre entreprise CP VILLE France Tél.: 0123456789 - Fax: 9876543210 Email: contact@votre-entreprise.com Web: www.votre-entreprise.com</div>	<div style="border: 1px solid black; height: 100px;"></div>

Figure 1.2 : Pied de page de facture

Société à responsabilité limitée (SARL) - Capital de XXXXX - SIRET: 123 456 789 00000
NAF-APE: 0000X - RCS/RM: VILLE X 1234456789 - Num. TVA: FR XX 123456789

1/1

Les mentions présentes par défaut dans le pied de page doivent obligatoirement figurer sur vos factures.

Astuce > Le mois de début d'activité de votre entreprise et, dans le cas d'une tenue de comptabilité, les informations d'assujettissement à la TVA sont à renseigner ici. Si vous n'êtes pas assujetti à la TVA, la mention TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts sera automatiquement ajoutée sur les documents où elle doit apparaître.

Maintenant que les données d'identification de la société sont enregistrées, les modules nécessaires à votre organisation peuvent être activés.